

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Parasha A'haréi Mot - Kédoshim, 12 Iyar 5781

La seconde Parasha que nous lisons cette semaine aborde un thème passionnant : celui de la Kédousha - la sanctification. C'est ainsi que la Parasha de Kédoshim s'ouvre sur les mots suivants : « L'Éternel parla à Moshé en ces termes : parle à toute la communauté des Enfants d'Israël et dis-leur : soyez saints ! Car je suis saint, moi l'Éternel votre D-ieu. »

Tous nos commentateurs tentent de définir ce que peut être la définition de la sainteté ou de la sacralité dans le judaïsme. Avant de se lancer dans toutes sortes de réflexions théologiques ou métaphysiques, il nous revient d'analyser ce qui est contenu dans le texte de la Parasha qui en porte le titre. D'autant plus que celle-ci contient de très nombreux commandements. Toutes ces Mitsvoth portent nécessairement en elles une part de la définition de la Kédousha.

Certains pourraient penser que la sainteté représente un niveau d'élévation spirituelle et de détachement des contingences du monde qui nous entoure. La matérialité étant nécessairement un écran face à la manifestation divine, nous devons nous en séparer afin d'exprimer toute notre aspiration vers un monde métaphysique. S'il en est ainsi, nous devrions trouver dans cette Parasha l'obligation de vivre reclus de toute société organisée, de nous abstenir de tout plaisir physique, de nous imposer des jours de jeûnes et d'abstinences de toutes sortes...

Cependant, la lecture de notre Parasha nous oriente sur une toute autre voie. Nous trouvons les Mitsvoth suivantes : l'obligation de craindre nos parents, l'interdiction de pratiquer l'idolâtrie, l'obligation de payer les salaires de nos employés, l'interdiction de voler, de mentir, de calomnier son prochain, de maudire. Il y a également l'obligation d'aimer tout un chacun, d'intervenir à ses côtés lorsqu'il en a besoin, de réserver certaines parties de notre récolte pour nourrir les plus démunis ou encore de respecter l'ordre de la nature dans le monde de l'agriculture. Cette liste, non exhaustive, nous permet d'en arriver à la déduction suivante : la Kédousha ne pousse pas l'individu à adopter un comportement extrême ou des gestes qui le détacheraient du monde dans lequel il vit. Nous devons avoir une vie pleine et entière dans laquelle toutes les relations jouent un rôle primordial : l'homme et ses parents, l'homme et son prochain, l'homme et la nature, l'homme et la justice.

Dans tous les domaines les plus fréquents et basiques de la société, nous sommes invités à investir une certaine moralité proposée par la Torah. Une vision juste et spécifique qui nous permet d'élever la société dans sa globalité. L'ensemble étant présenté dans un cadre qui nous rappelle l'obligation de nous séparer de tout culte idolâtre.

Cette lecture nous permet de comprendre le commentaire de RaShI qui cite un Midrash : « Nous apprenons que cette Parasha a été présentée à l'ensemble du peuple car elle porte en elle l'essentiel des thèmes de la Torah ».

La Kédousha n'est pas un thème réservé à l'élite du peuple d'Israël et n'invite pas l'individu à vivre hors du monde physique. Au contraire, chacun peut y accéder tout en vivant au sein de la société.

Dans le livre des Proverbes, le roi Salomon écrit : « Dans tous tes chemins, connais-le ».

Cela signifie que la vocation ultime du peuple d'Israël est de gérer l'ensemble de notre existence selon les valeurs proposées par le texte de la Torah. Cette vision porte en elle la définition la plus parfaite de ce que nous appelons la Kédousha.



Commentaire sur la Parasha par le
Rabbin Didier Kassabi